

FOIRE AUX QUESTIONS



1) Je suis boursier ou boursière du CROUS

Je ne paie pas de frais d'inscription.

Je coche la case « boursier » et j'intègre mon attestation de bourse du Crous dans l'onglet pièce jointe.

Si je n'ai pas encore reçu mon attestation de bourse du Crous j'ai jusqu'au 15 novembre pour la transmettre.

2) J'ai effectué une transition, comment m'inscrire ?

Je m'inscris avec l'identité sexuelle que j'ai choisie.

3) Je suis en cours de transition ou je me revendique d'une identité sexuelle opposée à celle de ma naissance (sans transition en cours) : comment m'inscrire ?

Je m'inscris avec l'identité sexuelle que j'ai choisie et j'écris un email à concours@cnsad.fr pour faire connaître ma situation (mon sexe de naissance et mon choix), afin qu'elle soit prise en compte par l'école.

4) Je me revendique comme « non binaire » : comment m'inscrire ?

Je coche la case « non binaire » et j'envoie un email à : concours@cnsad.fr pour faire connaître ma situation (mon sexe de naissance et mon choix), afin qu'elle soit prise en compte par l'école. Je précise dans le mail quel jury me convient pour l'organisation du concours.

5) Je ne trouve pas mon établissement dans la liste des cours proposés

Je fais une recherche par code postal ou par ville.

Je vérifie bien l'orthographe de mon cours.

Les cours publics (les conservatoires de région, de ville, d'arrondissement) sont tous intégrés, ainsi qu'une grande partie des cours privés.

Si toutefois, vous ne trouvez pas votre établissement, veuillez renseigner la partie inférieure de l'onglet.

6) Je suis en dérogation

Si vous n'avez pas le bac, si vous avez moins de 18 ans ou plus de 26 ans, si vous avez une formation intensive de moins d'un an, vous devez faire une demande de dérogation.

Pour cela, il vous suffit de faire une lettre de motivation et de compléter le dossier artistique.

Merci de nous donner le plus d'éléments possibles sur votre formation ou votre expérience afin que la commission de dérogation puisse étudier au mieux votre dossier.

7) Que signifie formation intensive ?

On appelle formation intensive une formation d'au moins neuf heures hebdomadaires. Elle pourra exceptionnellement être inférieure à cette durée hebdomadaire si la candidate ou le candidat est issu d'une région dans laquelle l'offre de formation préparatoire est limitée et qu'elle ou il n'a pas d'autre choix possible. Dans tous les autres cas, les dossiers seront examinés par la commission de dérogation.



8) Ma formation date est ancienne

Nous prenons en compte les formations intensives datant de moins de 3 ans au moment de l'inscription.

9) Puis-je utiliser ma propre attestation de formation ? ou certificat médical ?

Non, vous devez impérativement utiliser et compléter l'attestation transmise par le CNSAD, de même pour le certificat médical.

10) Si mon dossier est refusé, puis-je me faire rembourser ?

Nous ne remboursons pas les frais de concours, même en cas de dérogation refusée.

11) Puis-je payer par chèque ?

Non, seul le virement via le site internet est autorisé.

Si vous rencontrez des problèmes pour effectuer le paiement, merci de contacter :

support-admissions@univ-psl.fr

12) Mes répliques passent aussi le concours

Merci d'indiquer sur votre espace candidat les noms et l'email de votre ou de vos répliques (attention à l'orthographe !) si celles-ci passent également le concours.

Indiquer le nom de vos répliques ne signifie pas que vous passerez le même jour pour l'audition.

Si vous venez de loin, merci d'envoyer un email à concours@cnsad.fr pour faire une demande de passage groupé.

13) Nous venons d'un même conservatoire, pouvons-nous passer le même jour ?

Pour les demandes de regroupement de candidats issus d'un même conservatoire (*exclusivement pour la province et l'étranger*), merci de nous faire parvenir une demande établie par votre responsable de formation à l'adresse : concours@cnsad.fr

14) Je suis indisponible pour certaines dates au 1^{er} tour

J'indique dans mon espace candidat au maximum 3 dates d'indisponibilité.

Vous pouvez également indiquer une période plus longue, mais il faudra justifier votre demande.

15) Je n'ai pas reçu ma convocation

Pour un envoi de convocation, merci de contacter : support-admissions@univ-psl.fr

16) Je n'arrive pas à ouvrir les pièces jointes

Il est fortement recommandé d'ouvrir les pièces jointes à partir d'un ordinateur et non d'un téléphone portable. Cependant, si vous n'arrivez pas à les ouvrir sur un ordinateur, merci de contacter : support-admissions@univ-psl.eu

17) Comment se compose le jury du 1^{er} tour ?

Pour composer les jurys du premier tour, il est fait appel :



- À des professeures et professeurs du Conservatoire ;
- Au directeur des études pour la formation de comédienne et de comédien ;
- Au directeur des études et de la recherche pour la formation à la mise en scène ;
- À des professionnelles et professionnels du théâtre et des autres arts du spectacle, choisis sur une liste d'au moins vingt noms, proposée par la directrice du Conservatoire et agréée par le ministère chargé de la Culture. Sur cette liste, figurent majoritairement des artistes en activité, comédiennes et comédiens ou metteures en scène et metteurs en scène.

Quelle que soit ma situation, mon identité sexuelle de naissance, et le jury que j'ai choisi, j'ai le droit d'interpréter indifféremment des rôles d'Hommes ou de Femmes.

